

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 2268****26 août 2014****SOMMAIRE**

<b>AB Commercial Real Estate Debt - B S.à r.l.</b> .....	<b>108824</b>	<b>Lux Investcom SA</b> .....	<b>108820</b>
<b>AltaFund General Partner S.à r.l.</b> .....	<b>108824</b>	<b>MACK Soparfi</b> .....	<b>108822</b>
<b>Benvolio Investments S.A.</b> .....	<b>108855</b>	<b>Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR</b> .....	<b>108823</b>
<b>Great German Offices</b> .....	<b>108818</b>	<b>M.D.T.G. S.à r.l.</b> .....	<b>108823</b>
<b>Greening Partners International S.à r.l.</b> ..	<b>108818</b>	<b>Mediolanum Specialities SICAV-SIF</b> ....	<b>108821</b>
<b>HNW Insure S.à r.l.</b> .....	<b>108821</b>	<b>Morumbi S.A.</b> .....	<b>108823</b>
<b>Hunaudières Invest S.à r.l.</b> .....	<b>108864</b>	<b>Newarch Invest S.A. SPF</b> .....	<b>108821</b>
<b>Ingersoll-Rand Lux Roza</b> .....	<b>108825</b>	<b>Night Polo Team S.à r.l.</b> .....	<b>108818</b>
<b>Integra Consultancy Services S.A.</b> .....	<b>108826</b>	<b>Novus Renovation S.à r.l.</b> .....	<b>108819</b>
<b>KeraTap S.A.</b> .....	<b>108821</b>	<b>Peco S.à r.l.</b> .....	<b>108827</b>
<b>KFC Holding II S.à r.l.</b> .....	<b>108828</b>	<b>Philip Morris Luxembourg</b> .....	<b>108827</b>
<b>KFC Holding S.à r.l.</b> .....	<b>108850</b>	<b>Planète Délices S.à r.l.</b> .....	<b>108827</b>
<b>KFH Luxembourg Holding I S.à r.l.</b> .....	<b>108855</b>	<b>Pynchon S.A.</b> .....	<b>108864</b>
<b>Kitchens (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>108826</b>	<b>Resitalia Equity S.à r.l.</b> .....	<b>108824</b>
<b>L Capital Luxembourg S.A.</b> .....	<b>108826</b>	<b>Resitalia Equity S.à r.l.</b> .....	<b>108824</b>
<b>LCN Management Company S.à r.l.</b> ....	<b>108820</b>	<b>Rotco S.A.</b> .....	<b>108827</b>
<b>Logix V S.à r.l.</b> .....	<b>108828</b>	<b>SOSTNT Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>108856</b>
<b>LSRC III S.à r.l.</b> .....	<b>108820</b>	<b>SOSTNT Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>108851</b>
<b>LSREF3 Lagoon Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>108822</b>	<b>Torrec II Luxco S.à r.l.</b> .....	<b>108818</b>
<b>Ludmilla S.A.</b> .....	<b>108822</b>	<b>Triodos OGF Luxco S.à r.l.</b> .....	<b>108841</b>
<b>Lux 31 Starlight GBP S.à r.l.</b> .....	<b>108819</b>	<b>TS Elisenhof S.à r.l.</b> .....	<b>108819</b>
<b>Luxconsult S.A.</b> .....	<b>108820</b>	<b>Watel Immobilien A.G.</b> .....	<b>108825</b>
<b>LuxHedge IP S.à r.l.</b> .....	<b>108850</b>	<b>Wolof S.A.</b> .....	<b>108825</b>

**Great German Offices, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 113.871.

—  
EXTRAIT

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift  
Geschäftsführer

Référence de publication: 2014084616/12.

(140100278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**Greening Partners International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 68.303.

—  
Il résulte d'une lettre recommandée envoyée en date du 17 juin 2014 aux gérants de la société que MGI Groupe Fiduciaire Luxembourg SARL avec siège social au 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, domiciliataire de la société à responsabilité limitée, GREENING PARTNERS INTERNATIONAL S.à.r.l. immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B68303 en a dénoncé le siège social 55-57 avenue Pasteur L-2311 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014084617/12.

(140100280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**Night Polo Team S.à.r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.730.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 4 juin 2014 que le siège social a été fixé au 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 juin 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signatures

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2014084830/14.

(140100139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**Torrec II Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.011.

—  
*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 28 avril 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle des gérants, Messieurs Pierre CLAUDEL et Christophe-Emmanuel SACRE, se trouve désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 18.6.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Torrec II Luxco S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014085780/16.

(140101285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

---

**Novus Renovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach, 5, rue Henri Tudor.

R.C.S. Luxembourg B 168.077.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014084834/14.

(140100162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**TS Elisenhof S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.171.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 120.940.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 mai 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014085806/17.

(140101400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

---

**Lux 31 Starlight GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 13.000,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 181.867.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 18 juin 2014 que la société Starwood Capital Operations, LLC dont le siège social se situe Corporation trust Centre, 1209 Orange Street, City of Wilmington, County of New Castle, State of Delaware, USA, a cédé toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit:

- 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de GBP 26 (vingt-six GBP) chacune à la société SOF-IX Lux Master Co S.à r.l. dont le siège social se situe 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 164 480.

Les détenteurs de parts sociales sont désormais les suivants:

- SOF-IX Lux master Co S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Drinka

Gérant

Référence de publication: 2014086296/19.

(140101991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Lux Investcom SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 81.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086323/9.

(140102017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**LCN Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.540.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086305/9.

(140102329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**LSRC III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 173.348.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LSRC III S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014086319/11.

(140102299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Luxconsult S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 15.625.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2014.*

*Quatrième résolution:*

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée décide:

de reconduire:

- Le mandat d'administrateur, Président de Monsieur Claude ZIMMER pour une durée de 3 ans.
- Le mandat du commissaire aux comptes de la société Audit & Consulting Services SARL pour une durée d'un an.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

GILLARDIN Emile, ingénieur diplômé E.P.F.Z., Senningerberg, administrateur et administrateur-délégué,  
HUBERT Fernand, ingénieur diplômé, Kayl, administrateur,  
JAAQUES Victor, ingénieur agronome, Garnich, administrateur,  
FLESCH Gaston, ingénieur diplômé, Roodt-sur-Syre, administrateur,  
BEISSEL Philippe, ingénieur diplômé E.P.F.Z., Luxembourg, administrateur,  
RUPPERT Michel, ingénieur diplômé E.P.F.Z., Koerich, administrateur,  
ZIMMER Claude, licencié en droit, maître en sciences économiques, Luxembourg, administrateur et président.

Luxembourg, le 19 juin 2014.

LUXCONSULT SA

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Signature

Référence de publication: 2014086325/25.

(140102081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Newarch Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 73.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014084827/9.

(140099943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**KeraTap S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 6, Zone Industrielle in den Allern.  
R.C.S. Luxembourg B 139.600.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 16/06/2014.

Référence de publication: 2014084710/10.

(140100502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**HNW Insure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 119.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2014.

Eric Michiels

*Gérant unique*

Référence de publication: 2014084635/12.

(140100551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**Mediolanum Specialities SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 133.351.

L'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 18 Juin 2014 a confirmé que les mandats de:

Mr. Corrado BOCCA CORSICO PICCOLINO, Palazzo Meucci, Via Francesco Sforza 15, 20080 Basiglio, Milan 3, Italie

Mr. Vittorio GAUDIO, Palazzo Meucci, Via Francesco Sforza 15, 20080 Basiglio, Milan 3, Italie

Mr. Furio PIETRIBIASI, 2 Shelbourne Buildings, Shelbourne Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

En qualité d'Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de renouveler le mandat de:

Deloitte Audit

560, rue de Neudorf

L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

En qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

*Pour Mediolanum Specialities SICAV-SIF*

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014086341/23.

(140101664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Ludmilla S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 144.531.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire*

L'Assemblée a décidée de démissionner à partir du 2 Juin 2014

La Société Multimedia Interactive Communication sa, B160619 avec siège 29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg comme Administrateur

L'Assemblée a décidée de nommer à partir du 2 Juin 2014

Monsieur Alexander Claessens, né 17 décembre 1951 à Wilrijk et résident à 29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg comme Administrateur

Pour Extrait Conforme

Luxembourg, le 2 Juin 2014.

Référence de publication: 2014085555/16.

(140101294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

---

**LSREF3 Lagoon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 181.540.

—  
RECTIFICATIF

Ce dépôt rectifie le dépôt numéro L140037421 du 1<sup>er</sup> mars 2014, rectifié une première fois par le dépôt numéro L140041836 en date du 11 mars 2014.

Il apparaît que les informations concernant l'associé de la Société, LSREF III Investments, L.P., ont été mentionnés erronément dans le dépôt numéro L140037421 du 1<sup>er</sup> mars 2014.

Il convient de les lire comme suit:

- LSREF III Investments, L.P., ayant son siège social à Washington Mall, 7 Reid Street, Suite 304, HM11 Hamilton, enregistré auprès du Bermuda Registrar of Companies sous le numéro 48167.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014085554/19.

(140100768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

---

**MACK Soparfi, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 150.445.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung gehalten am 30. Mai 2014 von 14:00 bis 14:30 Uhr*

Die Gesellschafter fassten hiermit einstimmig den Beschluss:

Zu Verwaltungsratsmitgliedern sind bestellt:

Kevin Moody, wohnhaft in 1150 Luxembourg, 241 route d'Arlon - Präsident des Verwaltungsrats

Christian Kosch, wohnhaft in 5839 Fentange 6 Duelemerbaach - Verwaltungsratsmitglied

Mika Valanki, wohnhaft in 2526 Luxembourg 30 rue Schrobilgen - Verwaltungsratsmitglied

Zum Kommissar ist bestellt:

Jean-Claude Beneke, wohnhaft in 6580 Rosport, 29 route d'Echternach

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden, sofern sie nicht verlängert werden, mit Ablauf der ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 2014.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Mika Valanki

Référence de publication: 2014085578/19.

(140101190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

---

**Morumbi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1218 Luxembourg, 33, rue Baudouin.

R.C.S. Luxembourg B 120.810.

—  
Les comptes annuels du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014086347/13.

(140102184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**M.D.T.G. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8711 Boevange-sur-Attert, 57, am Letschert.

R.C.S. Luxembourg B 167.507.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession, que la société «IMMOSOLUTIONS S.à r.l.», ayant son siège social à L-7473 Schoenfels, 4A, rue du Village, immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro B100589, constituée en date du 29 avril 2004, aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 693 du 6 juillet 2004 a cédé à Monsieur Marc Trierweiler, demeurant à L-7450 Lintgen, 70, route Principale, 25 parts sociales de la société à responsabilité limitée M.D.T.G. Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 mai 2014.

Référence de publication: 2014086334/15.

(140102305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 128.231.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 5 juin 2014, que:

- Le mandat de Réviseur d'Entreprises de la société Deloitte Audit Sàrl, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2014.

- Le mandat de Monsieur Liu Liange, président du conseil de surveillance a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2014.

- Monsieur Yu Zhidong a été remplacé par Monsieur Liu Yang, né le 13.5.1981 à Beijing, Chine, adresse professionnelle Shen Zheng Financial Street 7, 10<sup>th</sup> Floor, Xicheng District, 100033 Beijing, Chine comme membre du Conseil de Surveillance. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2014.

- Monsieur Paolo Cantarella a été remplacé par Monsieur Lucio Stanca, né le 20.10.1941 à Lucera (FG), Italie, adresse professionnelle via XI Settembre 6, 22020 San Fermo della Battaglia, Italie comme membre du Conseil de Surveillance. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2014.

Luxembourg le 18 juin 2014.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014086338/26.

(140102140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**AB Commercial Real Estate Debt - B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 182.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014085162/9.

(140101035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

---

**AltaFund General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 159.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 17 juin 2014.

Référence de publication: 2014085135/10.

(140101030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

---

**Resitalia Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 95.323.

EXTRAIT

Les comptes annuels du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014086443/14.

(140102175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Resitalia Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 95.323.

EXTRAIT

1) La Société prend acte que le siège social de Hockney Holding S.à r.l., l'associé unique de la Société, est désormais au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

2) Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société que le mandat du conseil de gérance a été renouvelé avec effet au 18 juin 2014 pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014.

Par conséquent, le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Luciano SALZANO, gérant classe A

- M. Patrice GALLASIN, gérant classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014086444/21.

(140102335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---



**Wolof S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 142.010.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 mai 2014*

- les mandats d'Administrateurs de Madame Chantal GASPARD, de Madame Kathy MARCHIONE et de Monsieur Philippe STOCK, tous trois employés privés, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période de six ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire devant se tenir en 2020.

- Le mandat de Commissaire de FIN-CONTRÔLE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période de six ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire devant se tenir en 2020.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014085842/16.

(140101386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

---

**Ingersoll-Rand Lux Roza, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 115.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 90.093.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 11 juin 2014 que:

1. La démission de Monsieur Benoît Jean BAUDUIN, gérant de la Société a été acceptée avec effet au 11 juin 2014; et
2. Monsieur Marc CHONG KAN, né le 24 août 1964 à Paris, France, résidant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 11 juin 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 juin 2014.

Référence de publication: 2014086231/17.

(140102093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Watel Immobilien A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 93.429.

—  
AUSZUG

1. Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, welche am 16. Juni 2014 in Luxemburg abgehalten wurde, geht folgendes hervor:

a) Die Ämter der Verwaltungsräte:

- Herr Dieter GROZINGER DE ROSNAY, mit Geschäftsadresse in L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix,
  - Herr Marco FRITSCH, mit Geschäftsadresse in L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix,
  - Frau Nadine GAUPP, mit Geschäftsadresse in L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix,
- werden bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2020 verlängert.

b) Das Amt der Rechnungsprüferin (Commissaire aux Comptes) Sonja HERMES, mit Geschäftsadresse in L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, wird bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2020 verlängert.

2. Während seiner Sitzung vom 16. Juni 2014 hat der Verwaltungsrat beschlossen, Herr Dieter GROZINGER DE ROSNAY, vorgenannt, in seinem Amt als Vorsitzender des Verwaltungsrates bis zur ordentlichen Hauptversammlung, welche 2020 stattfinden wird, bestätigen.

Luxemburg, den 17. Juni 2014.

Référence de publication: 2014085838/21.

(140101118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

---

**Kitchens (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 40.357.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 314 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2014.

Kitchens (Luxembourg) S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2014086266/15.

(140101997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**I.C.S. Assurances et Finances, Integra Consultancy Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 59.616.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 mai 2014*

L'assemblée générale accepte la démission, en date du 28 mai 2014, du commissaire aux comptes, CD Services S.à r.l., inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B50.564.

L'assemblée générale décide de nommer Fiduciaire Pletschette, Meisch et Associés S.A., avec siège social 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B150.527, comme Commissaire aux Comptes de la société.

Son mandat prendra fin lors de l'AGO qui se tiendra en l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014086234/17.

(140102282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**L Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 2.436.775,00.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 169.111.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2014 que:

Les mandats suivant ont été renouvelés pour un an:

**ADMINISTRATEURS**

- Daniel Piette résidant professionnellement 22, Avenue Montaigne, F-75008 Paris,
- Yves Fourchy, résidant professionnellement 22, Avenue Montaigne, F-75008 Paris,
- Massimo Longoni résidant 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg,
- Philippe Franchet, résidant professionnellement 22, Avenue Montaigne, F-75008 Paris,

**ADMINISTRATEUR-DELEGUE**

- Massimo Longoni résidant 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg,

**REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE**

- Ernst & Young Services S.A. avec siège 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du réviseur d'entreprises agréé viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2014086269/22.

(140102530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Philip Morris Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 14, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 8.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014086422/9.

(140102092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Rotco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 156.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014086448/10.

(140102036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Peco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 39.500,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 169.324.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014086416/10.

(140101977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**Planète Délices S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 7, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 149.085.

*Extrait suite à un contrat de cession de parts sociales signé le 30 mai 2014:*

Suite à un contrat de cession de parts sociales signé sous seing privé en date du 30 mai 2014, entre;

1. Madame Sylvie Mazzaro, née le 20 avril 1969 à Metz (France) demeurant au 31, rue des Lilas, F-57300 Mondelange (France).

Et

2. Monsieur David Frigi, né le 29 novembre 1969 à Metz (France), demeurant à 4 rue du Fromenteau, F-57530 Colligny (France).

Il en résulte ce qui suit:

Madame Sylvie Mazzaro, née le 20 avril 1969 à Metz (France) demeurant au 31, rue des Lilas, F-57300 Mondelange (France),

déclare céder à Monsieur David Frigi, né le 29 novembre 1969 à Metz (France), demeurant à 4 rue du Fromenteau, F-57530 Colligny (France),

248 parts sociales d'une valeur nominale de 25,00 euros chacune de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Planète Délices S.à r.l. établie et ayant son siège social à 7, avenue du X septembre, L-2430 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.085.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Planète Délices S.à r.l.

Référence de publication: 2014086425/25.

(140102388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

---

**KFC Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.388.

Les comptes annuels de la société KFC Holding II S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014084711/10.

(140100004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

**Logix V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 121.212.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of June.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

1. Viento 2, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 178.465 ("Viento 2"), and

2. RF Acquisition S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), and under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register ("RF" and, together with Viento 2, the "Shareholders"),

each represented by Mrs Lou Venturin, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties declared that the Shareholders hold the entire share capital of LOGIX V S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-), having its registered office at 6D, Route de Trèves, EBBC, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.212, and incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy de Luxembourg), dated 26 September 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2365 dated 19 December 2006 (the "Company"), the articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, dated 21 January 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 455 dated 3 March 2009.

The appearing parties, duly represented, acknowledged to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1) To transfer the registered office of the Company from 6D, Route de Trèves, EBBC, L-2633 Senningerberg (Grand-Duchy of Luxembourg), to 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

2) To amend article 2 of the Company's articles of association in order to reflect the above resolution.

3) To reorganise the Company's issued share capital by reducing the nominal value of the shares of the Company from its current nominal value of fifty euro cents (EUR 0.50) to one euro cent (EUR 0.01) and, as a consequence thereof, amending the number of shares in issue so that the Company's share capital of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) will be divided into one million two hundred sixty thousand (1,260,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, and to consequentially amend article 5 of the Company's articles of association.

4) To amend and restate the Company's articles of association.

5) Miscellaneous.

The appearing parties, duly represented, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolved to transfer the registered office of the Company from 6D, Route de Trèves, EBBC, L-2633 Senningerberg (Grand-Duchy of Luxembourg), to 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

*Second resolution*

The Shareholders resolved to amend article 2 of the Company's articles of association in order to reflect the above resolution and which shall forthwith read as follows:

" **Art. 2. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Luxembourg."

*Third resolution*

The Shareholders resolved to reorganise the Company's issued share capital as follows:

The Shareholders resolved to reduce the nominal value of the shares of the Company from its current nominal value of fifty euro cents (EUR 0.50) to one euro cent (EUR 0.01) and, as a consequence thereof, to amend the number of shares in issue so that the Company's share capital of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) shall be divided into one million two hundred sixty thousand (1,260,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

The Shareholders acknowledged that further to the above mentioned reorganisation of the share capital Viento 2 will hold one million one hundred seventy-four thousand three hundred twenty (1,174,320) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and RF will hold eighty-five thousand six hundred eighty (85,680) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

*Fourth resolution*

The Shareholders resolved to amend article 5 of the Company's articles of association in order to reflect the above resolution and which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-), divided into one million two hundred sixty thousand (1,260,000) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

*Fifth resolution*

The Shareholders resolved to amend and restate the Company's articles of association which shall forthwith read as follows:

**"Part I. Corporate form and name, Registered office, Corporate purpose and term of existence**

**Art. 1. Corporate Form and Name.** The original subscriber(s) and all who may subsequently acquire the shares hereafter issued hereby establish a company which takes the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the Act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Act"), Article 1832 of the Civil Code, as amended, and the present articles of association (the "Articles").

The Company is incorporated under the name "LOGIX V S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Company's Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to transfer the Company's registered office to any other location in the City of Luxembourg.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may resolve to establish branches or other places of business in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Should extraordinary political, economic or social developments occur or become imminent which are liable to interfere with the Company's normal activities at its registered office or hinder communications within that office or between that office and persons abroad, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of such extraordinary circumstances. Such temporary measures will not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office abroad, will remain governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Corporate Purpose.** The purpose of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests,

limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

**Art. 4. Term of Existence.** The Company is incorporated for an unlimited term of existence.

## **Part II. Share capital and shares**

**Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-), divided into one million two hundred sixty thousand (1,260,000) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, to which any premium paid on the shares, over and above the par value, will be transferred.

The Company may use the amount held in the premium account to redeem its shares, set off net losses, and make distributions to shareholders or it can allocate the funds to the statutory reserve.

**Art. 6. Shares.** All shares are and will remain in registered form.

If and when the Company has only one shareholder, this shareholder may freely transfer its/her/his shares.

Subject to the provisions of this Article, if and when the Company has several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst the shareholders. Subject to the provisions of this Article, the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders, at which at least three quarters of the share capital, which present or represented, cast their vote in favour of such transfer.

Shares may be transferred either by means of a notarised instrument or a private agreement. Any such transfer is not binding on the Company or third parties unless duly notified to or accepted by the Company, in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must appoint a single person to represent them vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of the rights attached to the relevant share until a single representative is appointed.

If any shareholder holding more than seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company (the "Majority Shareholder") receives a bona fide written binding offer (the "Offer") from an unrelated third party (the "Offeror") to purchase shares held by the Majority Shareholder which offer such Majority Shareholder is willing to accept, subject to this Article, then the Majority Shareholder shall afford to the other shareholder(s) (the "Ongoing Shareholder(s)") the right to participate in such sale by sending a notice to specify the material terms of such offer, including the number of shares, the offer price, the closing date and payment terms, the identity of the Offeror and any ultimate beneficial owner of the Offeror (the "Tag-Along Notice"), to the Ongoing Shareholder(s) not less than thirty (30) business days prior to such proposed sale. The Majority Shareholder shall grant to the Ongoing Shareholder(s) the right to sell to the Offeror a pro rata portion of its/their shares at the same price and on the same terms and conditions as set forth in the Offer. The Ongoing Shareholder(s) shall notify the Majority Shareholder within thirty (30) business days after receipt of the Tag-Along Notice if they desire to sell any of their shares pursuant to this Article. Subject to these Articles, the shareholder(s) other(s) than the Majority Shareholder shall vote in favour of any transfer of shares pursuant to the Tag-Along Notice at the respective general meeting of shareholders of the Company to be held in accordance with applicable law.

If the Company or any shareholder receives a bona fide written binding offer from a Third Party Purchaser to purchase all, but not less than all of the shares of the Company, subject to this Article, and the Majority Shareholder votes in favour of accepting such offer, then such shareholder(s) may, at its/their option, require by providing a written notice, to be provided not less than thirty (30) Business Days prior to the proposed sale, specifying the material terms of the proposed sale, including the purchase price per share, the proposed closing date and payment terms, the identity of the Third Party Purchaser and any ultimate beneficial owner of the Third Party Purchaser (the "Drag-Along Notice") to the shareholder(s) who has/have voted against the sale of the shares to the Third Party Purchaser or who have abstained from voting

(the "Remaining Shareholders"), if any, that the Remaining Shareholders shall sell all (but not less than all) of the shares owned by the Remaining Shareholders to the Third Party Purchaser at the same price and the same terms and conditions as the shareholder(s) who has/have voted in favour of the sale. If the shareholder(s) who has/have voted in favour of the sale elect to use the right granted to them under this Article, they shall procure that within thirty (30) business days of the date of the Drag-Along Notice, the Third Party Purchaser makes a binding written offer to the Remaining Shareholders at the same price and on the same terms as set out in the Drag-Along Notice, and the Remaining Shareholders shall accept such offer promptly. Subject to this Article, the shareholder(s) other(s) than the Remaining Shareholders, if any, shall vote in favour of any transfer of shares pursuant to the Drag-Along Notice at the respective general meeting of shareholders of the Company to be held in accordance with applicable law.

**Art. 7. Capital Increases and Reductions.** The Company's share capital may be increased or reduced on one or more occasions pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, provided the quorum and majority set out in these Articles or the Act or any other agreement entered into between the shareholders of the Company from time to time, as the case may be, are met.

### **Part III. Management, The board of managers and auditors**

**Art. 8. Management.** The Company shall be managed by one or more managers, who need not be shareholders in the Company (the "Manager(s)"). If several Managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, which will determine their number, remuneration and the duration of their term of office. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to appoint Class A and Class B Managers.

Even after the end of their term of office, the Manager(s) shall not disclose information that could be detrimental to the Company's interests, except when disclosure is required by law.

**Art. 9. Meetings of the Board of Managers.** If the Company has a single Manager, the latter will exercise the powers granted by the Act to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairperson (the "Chair") from amongst its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, to keep minutes of meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet further to a notice sent by the Chair or at the request of any Manager. The Chair will preside over all meetings of the Board of Managers. In the Chair's absence, the Board of Managers may appoint another Manager as pro tempore chair by a majority vote of those present or represented at the meeting.

Except in urgent cases or with the prior consent of all those entitled to attend the meeting, at least twenty-four hours' written notice of a Board meeting must be given. Any such notice shall specify the place, date, time and agenda of the meeting.

The abovementioned notice requirement may be waived unanimously in writing by all Managers, either at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at a time and place previously approved by the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or another location indicated in the notice.

A Manager may appoint in writing another Manager to represent him/her at any meeting of the Board of Managers.

The quorum required for meetings of the Board of Managers shall be the presence or representation of a majority of Managers holding office.

Decisions shall be taken by a majority of the votes cast by those Managers present or represented at the meeting. In the event of a tie, the Chair shall cast the deciding vote.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, video-conference or any other means of communication allowing several persons to communicate simultaneously with each other. Such methods of participation are considered equivalent to physical presence at the meeting.

A written decision signed by all Managers is proper and valid as if it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be enacted either in a single document or in several documents with the same content, each signed by one or more Managers.

**Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers.** The minutes of meetings of the Board of Managers or, as the case may be, written decisions taken by the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, the sole Manager. Any proxies shall remain appended thereto.

Copies of or extracts from the minutes or decisions shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, the Chair of the Board of Managers or by any two Managers.

**Art. 11. General Powers of the Managers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers has the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administration or disposal which are necessary or useful to accomplish the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Act to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders can be exercised by the Manager or the Board of Manager, as the case may be.

**Art. 12. Delegation of Powers.** The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special duties on any member(s) of the Board of Managers or any other person(s), who need not be a Manager or Shareholder of the Company, acting alone or jointly, under such terms as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also establish one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

**Art. 13. Representation of the Company.** If only one Manager has been appointed, the Company will be bound to third parties by the signature of that Manager as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

If the Company is managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound to third parties by the joint signature of any two Managers as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated signatory authority, within the limits of such authority.

Notwithstanding the foregoing, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or more Class A Managers and one or more Class B Managers, the Company will be bound to third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory authority, within the limits of such authority.

**Art. 14. Conflicts of Interest.** No contract or transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated solely due to the fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including without limitation any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of, that other company or firm. Except as otherwise provided herein, any duly authorised representative of the Company, including without limitation any Manager, who serves as a duly authorised representative of another company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, for that sole reason, automatically be prevented from taking part in the deliberations and acting on any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the foregoing, in the event a Manager has a personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, s/he shall inform the Board of Managers thereof and shall not deliberate or vote on the transaction. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, shall be notified of the transaction and the Manager's interest therein. When the Company has only a single Manager, any transaction to which the Company is a party and in which the sole Manager has a personal interest that conflicts with the Company's interest therein, other than those falling within the scope of the Company's day-to-day management, concluded in the Company's ordinary course of business, and arm's-length transactions, must be approved by the sole shareholder.

**Art. 15. Indemnification.** The Company shall indemnify any Manager and the latter's heirs, executors and administrators for expenses reasonably incurred in connection with any action, lawsuit or proceedings to which the Manager may be made a party by reason of being or having been a Manager or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which the Manager is not entitled to be indemnified, except for actions, lawsuits or proceedings in relation to matters for which the Manager is held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters in relation to which the Company has been advised by its legal counsel that the Manager did not commit a breach of his or her duties. This right to indemnification is without prejudice to any other rights to which the relevant person may be entitled.

**Art. 16. Audit.** Unless the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Act, the supervision of the Company's operations may be, or shall be if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors, who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of statutory or independent auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor, and the duration of their term of office. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-appointed at the end of their term and removed from office at any time, with or without cause, pursuant to a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

#### **Part IV. Meetings of shareholders**

**Art. 17. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the Company's registered office or at any other location specified in the notice of the meeting, on the first Tuesday of the month of June of each year, at 10.00 a.m.



If this date is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held the next business day.

**Art. 18. Other General Meetings of Shareholders.** The Manager or the Board of Manager, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital can call other general meetings of shareholders in accordance with the requirements of the Act.

If the Company has less than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not mandatory and the shareholders may vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if so required by an event of force majeure, in the opinion of the Manager or the Board of Managers, as the case may be.

**Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the totality of the Company's shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers reserved to it by the Act and these Articles.

**Art. 20. Procedure and Voting.** The general meeting of shareholders will meet further to a notice sent by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, the auditor(s), if any, or shareholders holding more than half the Company's share capital, which meets the requirements of the Act and these Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least fifteen (15) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all shareholders are present or represented at a general meeting and state that they have been informed of the agenda, the meeting may be held without notice.

A shareholder may appoint in writing, pdf via e-mail or by fax a proxy holder, who need not be a shareholder, to represent him or her at a meeting.

One or more shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, videoconference or any similar means of communication enabling several persons to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

The Chair of the Board of Managers or, in the Chair's absence, any other person appointed by the general meeting of shareholders shall preside over the meeting.

The chairperson of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or more returning officer(s).

The chairperson of the general meeting of shareholders, together with the secretary and the returning officer(s), shall form the bureau of the meeting.

An attendance list indicating the name of each shareholder, the number of shares held and, if applicable, the name of the shareholder's representative, shall be drawn up and signed by the members of the bureau or, as the case may be, their representatives.

Each share carries one vote, except as otherwise provided for by the Act.

Except as otherwise required by the Act or these Articles or any other agreement entered into between the shareholders of the Company from time to time, any amendment to the present Articles must be approved by (i) a majority of the shareholders in numerical terms and (ii) representing three-quarters of the share capital.

Except as otherwise required by the Act or these Articles or any other agreement entered into between the shareholders of the Company from time to time, all other resolutions must be approved by shareholders representing more than half the share capital. If the required quorum is not met at the first meeting, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions adopted by a majority of the votes cast, regardless of the percentage of share capital represented.

**Art. 21. Minutes of Shareholder Meetings.** Written decisions of the sole shareholder or the minutes of general meetings of shareholders, as the case may be, shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, the bureau.

Copies of or extracts from the decisions of the sole shareholder or, as the case may be, minutes of the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or the Chair of the Board of Managers or any two Managers, as the case may be.

## **Part V. Financial year and allocation of profits**

**Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year starts to run on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 23. Approval of the Annual Accounts.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall prepare the Company's annual accounts in accordance with the Act

and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his/her representative may inspect the annual accounts at the Company's registered office, as provided by the Act.

**Art. 24. Allocation of Profit.** Five percent (5%) of the Company's net annual profit shall be allocated each year to the reserve required by the Act, until this reserve reaches ten percent (10%) of the Company's subscribed capital.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remaining profits will be allocated, which may be used, in whole or in part, to absorb existing losses, if any, set aside in a reserve, carried forward to the next following financial year, or distributed to the shareholder(s) as a dividend.

**Art. 25. Interim Dividends.** The shareholders of the Company may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of the Company's accounts prepared by the Manager or the Board of Managers, as the case may be, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

#### **Part VI. Dissolution and liquidation**

**Art. 26. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved pursuant to a decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, approved by the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the Act.

If the Company is dissolved, liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will also determine their powers and compensation.

After settling all outstanding debts and liabilities, including taxes and liquidation costs, the remaining net assets of the Company shall be distributed amongst the shareholders pro rata in accordance with their shareholdings.

#### **Part VII. Applicable law**

**Art. 27. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be settled in accordance with the applicable law."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le seize juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Viento 2, une société à responsabilité limitée établie et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.465 ("Viento 2"); et

2. RF Acquisition S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("RF" et ensemble avec Viento 2 les "Associés")

chacune représentée par Lou Venturin, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de procurations qui, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, seront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont déclaré qu'elles détiennent actuellement toutes les parts sociales émises par LOGIX V S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille six cents euros (EUR 12.600), ayant son siège social à 6D, Route de Trèves,

EBBC, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.212, et constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 26 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2365 du 19 décembre 2006, (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, le 21 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 455 du 3 mars 2009.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, en leur qualité d'associés de la Société, reconnaissent avoir été pleinement informés des résolutions à prendre sur base de l'agenda ci-dessous:

#### *Agenda*

1) Transférer le siège social de la Société de 6D, Route de Trèves, EBBC, L-2633 Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg), au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2) Modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter la résolution adoptée ci-dessus.

3) Réorganiser le capital social de la Société par la réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société de sa valeur actuelle de cinquante cents d'euros (EUR 0,50) à un cent d'euro (EUR 0,01) et, en conséquence, modifier le nombre de parts sociales émises afin que le capital social de la Société de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) soit divisé en un million deux cent soixante mille (1.260.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, et conséquemment de modifier l'article des statuts de la Société.

4) Décider de la refonte des statuts de la Société.

5) Divers

Les parties comparantes, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés ont décidé de transférer le siège social de la Société de 6D, Route de Trèves, EBBC, L-2633 Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg), au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Deuxième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter la résolution adoptée ci-dessus et qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus."

#### *Troisième résolution*

Les Associés ont décidé de réorganiser le capital social de la Société comme suit:

Les Associés ont décidé de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de sa valeur actuelle de cinquante cents d'euros (EUR 0,50) à un cent d'euro (EUR 0,01) et, en conséquence, modifier le nombre de parts sociales émises afin que le capital social de la Société de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) soit divisé en un million deux cent soixante mille (1.260.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune, et conséquemment de modifier l'article 5 des statuts de la Société.

Les Associés ont approuvé que suite à la réorganisation ci-dessus Viento 2 détiendra un million cent soixante-quatorze mille trois cent vingt (1.174.320) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune et RF détiendra quatre-vingt-cinq mille six cent quatre-vingt (85.680) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (EUR 0,01) chacune.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés ont décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la résolution adoptée ci-dessus et qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) divisé en un million deux cent soixante mille (1.260.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune."

#### *Cinquième résolution*

Les Associés ont décidé de la refonte des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

### **"Chapitre I. Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination Sociale.** Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "LOGIX V S.à r.l."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## Chapitre II. Capital social, Parts sociales

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) divisé en un million deux cent soixante mille (1.260.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro cent (EUR 0,01) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Si un associé détenant plus de soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social de la Société (l'"Associé Majoritaire") reçoit une véritable offre écrite (l'"Offre") d'un tiers non lié (l'"Offrant") d'acquérir des parts sociales détenues par l'Associé Majoritaire et si l'Associé Majoritaire désire accepter ladite Offre, sous réserve du présent article, alors l'Associé Majoritaire doit permettre à(aux) l'autre(s) associé(s) (les "Associés Actuels") de participer à cette vente par l'envoi d'une notice afin de préciser les conditions matérielles de cette offre, y compris le nombre de parts sociales, le prix offert, la date de réalisation et la termes du paiement, l'identité de l'Offrant et le bénéficiaire ultime de l'Offrant (la "Notice Tag-Along"), à(aux) Associé(s) Actuel(s) au moins trente (30) jours ouvrables avant la vente proposée. L'Associé Majoritaire accorde à(aux) Associé(s) Actuel(s) le droit de vendre à l'Offrant au prorata de ses / leurs parts sociales au même prix et sous les mêmes conditions que celles énoncées dans l'Offre. Le(s) Associé(s) Actuel(s) notifie l'Associé Majoritaire dans les trente (30) jours ouvrables suivant la réception de la notice Tag-Along s'ils désirent vendre certaines de leurs parts sociales conformément au présent article. Sous réserve de ces statuts, l'(es) associé(s) autre(s) que l'Associé Majoritaire doit voter en faveur d'un transfert de parts sociales en vertu de la Notice Tag-Along à l'assemblée générale des associés de la Société qui se tiendra en vertu du droit applicable.

Si la Société ou tout associé reçoit une offre écrite de bonne foi offre d'un tiers acheteur d'acquérir la totalité, mais non moins de la totalité des parts sociales de la Société, sous réserve du présent article, et si l'Associé Majoritaire vote en faveur de l'acceptation de cette offre, alors cet(s) associé(s) peut(vent), à sa/leur gré, demander par une notice écrite, envoyée au moins trente (30) jours ouvrables avant la vente envisagée, en précisant les conditions matérielles de la vente proposée, y compris le prix d'achat par part sociale, la date de réalisation et la termes du paiement, l'identité du tiers acquéreur et le bénéficiaire ultime du tiers acheteur (la "Notice Drag-Along") à(aux) associé(s) qui a(ont) voté contre la vente des parts sociales au tiers acheteur ou qui se sont abstenus de voter (les "Associés Restants"), le cas échéant, que les Associés Restants devront vendre la totalité (mais pas moins que toutes) les parts sociales détenues par les Associés Restants au tiers acheteur au même prix et sous les mêmes conditions que l'(s) associé(s) qui a / ont voté en faveur de la vente. Si l'(s) associé(s) qui a / ont voté en faveur de la vente décide(nt) de faire valoir le droit qui leur est accordé en vertu du présent article, ils devront s'assurer que, dans les trente (30) jours ouvrables suivant la date de la Notice Drag-Along, le tiers acheteur fait une offre écrite aux Associés Restants au même prix et sous les mêmes conditions que celles contenues dans la Notice Drag-Along, et les Associés Restants seront tenus d'accepter cette offre rapidement. Sous réserve du présent article, le(s) associé(s) autre(s) que les Associés Restants, le cas échéant, sera tenu de voter en faveur d'un transfert de parts sociales en vertu de la Notice Drag-Along à l'assemblée générale des associés de la Société qui se tiendra conformément au droit applicable.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi ou, le cas échéant, par tout accord conclu entre les associés de la Société de temps en temps.

### Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

**Art. 8. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/ resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

**Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance.** Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance.** Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

**Art. 11. Pouvoirs des Gérants.** Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

**Art. 12. Délégation de Pouvoirs.** Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

**Art. 13. Représentation de la Société.** En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

**Art. 14. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société

est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

**Art. 15. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associée ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

**Art. 16. Révision des comptes.** Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des associés

**Art. 17. Assemblée Générale des Associés.** L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le deuxième mardi du mois de juin de chaque année, à 10h00.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 18. Autres Assemblées Générales des Associés.** Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

**Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

**Art. 20. Procédure, Vote.** L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins quinze (15) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts ou par tout accord conclu entre les associés de la Société de temps en temps, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts ou par tout accord conclu entre les associés de la Société de temps en temps, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

**Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés.** Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

### Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 23. Approbation des Comptes Annuels.** A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

**Art. 24. Affectation des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

**Art. 25. Dividendes Intérimaires.** Les associés de la Société peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur base des comptes de la Société préparé par le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, sous condition que des comptes intérimaires fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant de la distribution ne doit pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin de l'année sociale qui précède augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des montants devant être alloués à une réserve légale.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 26. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparté équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

### Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 27. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi."



*Coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, cette mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Venturin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 juin 2014. Relation: LAC/2014/28223. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

Référence de publication: 2014091279/724.

(140107648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

**Triodos OGF Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 188.092.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth of June.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Triodos SICAV II, a société d'investissement à capital variable incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 115.771, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

here represented by Mrs Alina RYMALOVA, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Brussels, Belgium, on 11 June 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

**A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There hereby exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Triodos OGF LuxCo S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

**Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

**B. Share capital - Shares****Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000), represented by fifty thousand (50,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

**Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**C. Decisions of the shareholders****Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 10. Quorum and vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

#### **D. Management**

**Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

**Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.**

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

**Art. 15. Convening meetings of the board of managers.**

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis

and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers duly appointed to that effect by the board of managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 18. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

**E. Audit and supervision**

**Art. 19. Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

**F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 20. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

**Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.**

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

**Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

### **G. Liquidation**

**Art. 23. Liquidation.** In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

### **H. Final clause - Governing law**

**Art. 24. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

#### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

#### *Subscription and payment*

The fifty thousand (50,000) shares issued have been subscribed by Triodos SICAV II, predesignated, for the price of fifty thousand euro (EUR 50,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000) is entirely allocated to the share capital.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

#### *Resolutions of the shareholders*

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
  - (i) Mr Patrick Goodman, born in Paris, France on 14 August 1963, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
  - (ii) Mr Garry Pieters, born in the Netherlands on 29 March 1958, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
  - (iii) Mrs Marilou van Golstein Brouwers, born in Asten, the Netherlands on 21 June 1958, professionally residing in Zeist, the Netherlands.
3. KPMG Audit S.à r.l., having its registered address at 31, Allée Scheffer, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg is appointed as independent auditor of the Company. The term of office of the independent auditor shall expire at the close of the annual general meeting of shareholders approving the accounts as of the financial year ending on 31 December 2014.

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède.**

L'an deux mille quatorze, le treize juin.

Par-devant nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

## A COMPARU:

Triodos SICAV II, une société d'investissement à capital variable constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.771, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

dûment représentée par Maître Alina RYMALOVA, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Bruxelles, Belgique, le 11 juin 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

### A. Nom - Objet - Durée - Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Par les présentes, il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination Triodos OGF LuxCo S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des titres de créance, titres de participation et/ou titres hybrides conformément à la loi luxembourgeoise.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

#### Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### B. Capital social - Parts sociales

#### Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

#### Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

#### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

### **C. Décisions des associés**

#### **Art. 8. Décisions collectives des associés.**

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

#### **Art. 10. Quorum et vote.**

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

### **D. Gérance**

#### **Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

**Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.**

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

**Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

**Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants dûment nommés à cet effet par le conseil de gérance.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 18. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.



## **E. Audit et surveillance**

### **Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).**

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

## **F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes**

**Art. 20. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

### **Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.**

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

### **Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.**

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

## **G. Liquidation**

**Art. 23. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

## **H. Disposition finale - Loi applicable**

**Art. 24. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et paiement*

Les cinquante mille (50.000) parts sociales émises ont été souscrites par Triodos SICAV II, prédésignée, pour un prix de cinquante mille euros (EUR 50.000).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) est entièrement affecté au capital social.

*Dépenses*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

*Résolutions des associés*

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Monsieur Patrick Goodman, né à Paris, France, le 14 août 1963, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

(ii) Monsieur Garry Pieters, né aux Pays-Bas, le 29 mars 1958, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

(iii) Madame Marilou van Golstein Brouwers, née à Asten, Pays-Bas, le 21 juin 1958, résidant professionnellement à Zeist, Pays-Bas.

3. KPMG Audit S.à r.l., ayant son siège social au 31, Allée Scheffer, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société. Le mandat du réviseur d'entreprises agréé prendra fin après l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la partie comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom et résidence, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. RYMALOVA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2014. LAC/2014/27981. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 26 juin 2014.

Référence de publication: 2014091642/499.

(140108175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

---

**KFC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.701.

Les comptes annuels de la société KFC Holding S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014084712/10.

(140099781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**LuxHedge IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 171.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LuxHedge IP S.à r.l.

Fiduciaire des Classes Moyennes

Référence de publication: 2014084739/11.

(140100737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**SOSTNT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 5.124.666,74.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.732.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of June,  
before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,  
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of SOSTNT Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124732 (the Company). The Company was incorporated on 9 February 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 769 of 3 May 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 31 December 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°801 of 28 March 2014.

There appeared

1. SOS Holding, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 89 Nexus Bay, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands (SOS),

hereby represented by Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. Thursday Holding, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 89 Nexus Bay, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands (Thursday),

hereby represented by Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

Thursday and SOS are together referred to as the Shareholders.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Shareholders as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders hold all the 13,751,524 (thirteen million seven hundred fifty-one thousand five hundred and twenty-four) shares of class A, 7,384,617 (seven million three hundred and eighty-four thousand six hundred and seventeen) shares of class H, 14,240,589 (fourteen million two hundred forty thousand five hundred eighty-nine) shares of class 1, 32,000,056 (thirty-two million fifty-six) shares of class 2, 57,661,932 (fifty-seven million six hundred and sixty-one thousand nine hundred and thirty-two) shares of class 3, 346,243,922 (three hundred and forty-six million two hundred and forty-three thousand nine hundred and twenty-two) shares of class , and 90,208,209 (ninety million two hundred and eighth thousand two hundred and nine) shares of class ASA with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each in the share capital of the Company;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notices;

2. reduction of the share capital of the Company to bring the share capital from its current amount of EUR 5,614,908.49 (five million six hundred fourteen thousand nine hundred eight Euros and forty-nine Cents), represented by 561,490,849 (five hundred sixty-one million four hundred ninety thousand eight hundred and forty-nine) shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro Cent) each to EUR 5,124,666.74 (five million one hundred twenty-four thousand six hundred sixty-six Euros and seventy-four cents) represented by (i) 13,751,524 (thirteen million seven hundred fifty-one thousand five hundred twenty-four) shares of class A, (ii) 7,384,617 (seven million three hundred and eighty-four thousand six hundred and seventeen) shares of class H, (iii) 297,219,847 (two hundred ninety-seven million two hundred nineteen thousand eight hundred and forty-seven) shares of class , (iv) 14,240,589 (fourteen million two hundred forty thousand five hundred eighty-nine) shares of class 1, 32,000,056 (thirty-two million fifty-six) shares of class 2, (v) 57,661,932 (fifty-seven million six hundred and sixty-one thousand nine hundred and thirty-two) shares of class 3 and (vi) 90,208,209 (ninety million two hundred and eighth thousand two hundred and nine) shares of class ASA, with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each by way of the repurchase from Thursday of 49,024,075 (fort-nine million twenty-four thousand and seventy-five) shares of class 2 in the share capital of the Company (the Repurchased Shares) for a repurchase price of EUR 490,240.75 (four hundred ninety thousand two hundred forty Euros and seventy-five cents) and the subsequent cancellation of all the Repurchased Shares;

3. subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital reduction specified under item (2.) above;

4. amendment of the share register of the Company in order to reflect the share capital reduction specified under item (2.) above with power and authority given to any manager of the Company to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company with the registration of the repurchase and cancellation of the shares specified under item (2.) above; and

5. miscellaneous.

The Meeting has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting notes the terms of article 7 and 8 of the Articles. The Meeting acknowledges that the aggregate Intrinsic Value (as defined in the Articles) of the Repurchased Shares is set at EUR 490,241.75 (four hundred ninety thousand two hundred forty-one Euros and seventy-five cents).

The Meeting resolves to reduce the subscribed capital by an amount of EUR 490,241.75 (four hundred ninety thousand two hundred forty-one Euros and seventy-five cents) and the subscribed capital shall therefore be brought from its present amount of EUR 5,614,908.49 (five million six hundred fourteen thousand nine hundred eight Euro and forty-nine Cents) to EUR 5,124,666.74 (five million one hundred twenty-four thousand six hundred sixty-six Euros and seventy-four cents) represented by (i) 13,751,524 (thirteen million seven hundred fifty-one thousand five hundred twenty-four) shares of class A, (ii) 7,384,617 (seven million three hundred and eighty-four thousand six hundred and seventeen) shares of class H, (iii) 297,219,847 (two hundred ninety-seven million two hundred nineteen thousand eight hundred and forty-seven) shares of class , (iv) 14,240,589 (fourteen million two hundred forty thousand five hundred eighty-nine) shares of class 1, 32,000,056 (thirty-two million fifty-six) shares of class 2, (v) 57,661,932 (fifty-seven million six hundred and sixty-one thousand nine hundred and thirty-two) shares of class 3 and (vi) 90,208,209 (ninety million two hundred and eighth thousand two hundred and nine) shares of class ASA, with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each by way of the repurchase and the subsequent cancellation of all the Repurchased Shares held by Thursday for an aggregate repurchase price of EUR 490,241.75 (four hundred ninety thousand two hundred forty-one Euros and seventy-five pence) (the Repurchase Price), which is equal to their aggregate Intrinsic Value.

SOS, represented as stated above, acknowledges, in connection with the repurchase of the Repurchased Shares by the Company, that it has no repurchase right over the shares of class 1 held by it in connection with the repurchase of the Repurchased Shares.

Thursday, represented as stated above, declares, in connection with the repurchase of the Repurchased Shares by the Company, to accept the repurchase of the Repurchased Shares for the Repurchase Price with immediate effect.

*Third resolution*

The Meeting resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 4. Share capital.** The Company’s subscribed share capital is fixed at EUR 5,124,666.74 (five million one hundred twenty-four thousand six hundred sixty-six Euros and seventy-four cents) represented by 13,751,524 (fifteen million five hundred seventy-one thousand two hundred forty-four) shares of class A (the Class A Shares), with such Class A Shares being further sub-divided into two additional sub-classes consisting of 3,620,280 (three million six hundred twenty thousand two hundred eighty) shares of sub-class 1 (Class A1 Shares) and 10,131,244 (ten million one hundred thirty-one thousand two hundred forty-four) shares of sub-class 2 (Class A2 Shares), 7,384,617 (seven million three hundred eighty-four thousand six hundred seventeen) shares of class H (the Class H Shares), with such Class H Shares being further sub-divided into two additional sub-classes consisting of 2,510,768 (two million five hundred ten thousand seven hundred sixty-eight) shares of sub-class 1 (the Class H1 Shares) and 4,873,849 (four million eight hundred seventy-three thousand eight hundred forty-nine) shares of sub-class 2 (the Class H2 Shares), 297,219,847 (two hundred ninety-seven million two hundred nineteen thousand eight hundred and forty-seven) shares of class (the Class Shares), with such Class Shares being further sub-divided into two additional sub-classes consisting of 102,285,711 (one hundred and two million two hundred and eighty-five thousand seven hundred and eleven) shares of sub-class 1 (the Class 1 Shares) and 194,934,136 (one hundred ninety-four million nine hundred thirty-four thousand one hundred and thirty-six) shares of sub-class 2 (the Class 2 Shares), 14,240,589 (fourteen million two hundred forty thousand five hundred eighty-nine) shares of class 1 (the Class 1 Shares), 32,000,056 (thirty-two million fifty-six) shares of class 2 (the Class 2 Shares), 57,661,932 (fifty-seven million six hundred sixty-one thousand nine hundred thirty-two) shares of class 3 (the Class 3 Shares), 90,208,209 (ninety million two hundred and eighth thousand two hundred and nine) shares of class ASA (the Class ASA Shares) being further sub-divided into two additional sub-classes consisting of 14,910,684 (fourteen million nine hundred and ten thousand six hundred and eighty-four) shares of subclass ASA1 (the Class ASA1 Shares) and 75,297,525 (seventy-five million two hundred and ninety-seven thousand five hundred and twenty-five) shares of sub-class ASA2 (the Class ASA2 Shares), and

together with the Class A Shares, the Class H Shares, the Class Shares, the Class 1 Shares, the Class 2 Shares and the Class 3 Shares, the Shares, and each individually a Share), each Share having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent).”

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company to proceed under his/her sole signature, on behalf of the Company, with the registration of the repurchase and cancellation of the Repurchased Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Shareholders, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L’an deux mille quatorze, le vingtième jour du mois de juin, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s’est tenue

l’assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des associés de SOSTNT Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124732 (la Société). La Société a été constituée le 9 février 2007 en vertu d’un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N. 769 du 3 mai 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois en date du 31 décembre 2013 en vertu d’un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°801 du 28 mars 2014.

Ont comparu

(1) SOS Holding, une société de droit des Iles Caymans, ayant son siège social au 89, Nexus Bay, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Iles Caymans (SOS), ci-après représenté par Sophie HENRYON, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d’une procuration accordée sous seing privé; et

(2) Thursday Holding, une société de droit des Iles Caymans, ayant son siège social au 89, Nexus Bay, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Iles Caymans (Thursday),

ci-après représenté par Sophie HENRYON, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d’une procuration accordée sous seing privé.

Thursday et SOS sont collectivement désignés comme les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés ainsi que par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec ce dernier aux formalités de l’enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d’acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent l’intégralité des 13.751.524 (treize millions sept cent cinquante-et-un mille cinq cent vingt-quatre) parts sociales de classe A, 7.384.617 (sept millions trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent dix-sept) parts sociales de classe H, 14.240.589 (quatorze millions deux cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de classe 1, 32.000.056 (trente-deux millions cinquante-six) parts sociales de classe 2, 57.661.932 (cinquante-sept millions six cent soixante-et-un mille neuf cent trente-deux) parts sociales de classe 3, 346.243.922 (trois cent quarante-six millions deux cent quarante-trois mille neuf cent vingt-deux) parts sociales de classe , et 90.208.209 (quatre-vingt-dix millions deux cent huit mille deux cent neuf) parts sociales de classe ASA, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d’euro) chacune dans le capital social de la Société.

II. Que l’ordre du jour de l’Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Réduction du capital social de la Société afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 5.614.908,49 (cinq millions six cent quatorze mille neuf cent huit euros et quarante-neuf centimes), représenté par 561.490.849 (cinq cent soixante-et-un millions quatre cent quatre-vingt-dix mille huit cent quarante-neuf) parts sociales d’une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d’euro) chacune, à un montant de EUR 5.124.666,74 (cinq millions cent vingt-quatre mille six cent soixante-six euros et soixante-quatorze centimes) représenté par (i) 13.751.524 (treize millions sept cent cinquante-et-un mille cinq cent vingt-quatre) parts sociales de classe A, (ii) 7.384.617 (sept millions trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent dix-sept) parts sociales de classe H, (iii) 297.219.847 (deux cent quatre-vingt-dix-sept millions deux cent dix-neuf mille huit cent quarante-sept) parts sociales de classe , (iv) 14.240.589 (quatorze millions deux cent

quarante mille cinq cent quatre-vingt-neuf parts sociales de classe 1, 32.000.056 (trente-deux millions cinquante-six) parts sociales de classe 2, (v) 57.661.932 (cinquante-sept millions six cent soixante-et-un mille neuf cent trente-deux) parts sociales de classe 3, et (vi) 90.208.209 (quatre-vingt-dix millions deux cent huit mille deux cent neuf) parts sociales de classe ASA, ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) au moyen du rachat de Thursday de 49.024.075 (quarante-neuf millions vingt-quatre mille soixante-quinze) parts sociales de classe 2 dans le capital social de la Société (les Parts Sociales Rachetées) pour un prix de rachat de EUR 490.240,75 (quatre cent quatre-vingt-dix mille deux cent quarante euros et soixante-quinze centimes) et annulation consécutive de toutes les Parts Sociales Rachetées;

3. Modification consécutive de l'article 4 des statuts de la Société afin d'y refléter la réduction de capital social mentionnée au point (2.) ci-dessus;

4. Modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter la réduction de capital social mentionnée au point (2.) ci-dessus et pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société afin de procéder sous sa seule signature et pour le compte de la Société à l'inscription du rachat et de l'annulation des parts sociales mentionnés au point (2.) ci-dessus; et

5. Divers.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée prend acte des dispositions des articles 7 et 8 des Statuts. L'Assemblée reconnaît que la Valeur Intrinsèque totale (telle que définie dans les Statuts) des Parts Sociales Rachetées est établie à EUR 490.240,75 (quatre cent quatre-vingt-dix mille deux cent quarante euros et soixante-quinze centimes).

L'Assemblée décide de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 490.240,75 (quatre cent quatre-vingt-dix mille deux cent quarante euros et soixante-quinze centimes) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 5.614.908,49 (cinq millions six cent quatorze mille neuf cent huit euros et quarante-neuf centimes), à un montant de EUR 5.124.666,74 (cinq millions cent vingt-quatre mille six cent soixante-six euros et soixante-quatorze centimes) représenté par (i) 13.751.524 (treize millions sept cent cinquante-et-un mille cinq cent vingt-quatre) parts sociales de classe A, (ii) 7.384.617 (sept millions trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent dix-sept) parts sociales de classe H, (iii) 297.219.847 (deux cent quatre-vingt-dix-sept millions deux cent dix-neuf mille huit cent quarante-sept) parts sociales de classe , (iv) 14.240.589 (quatorze millions deux cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de classe 1, 32.000.056 (trente-deux millions cinquante-six) parts sociales de classe 2, (v) 57.661.932 (cinquante-sept millions six cent soixante-et-un mille neuf cent trente-deux) parts sociales de classe 3, et 90.208.209 (quatre-vingt-dix millions deux cent huit mille deux cent neuf) parts sociales de classe ASA, ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) au moyen du rachat et de l'annulation de toutes les Parts Sociales Rachetées détenues par Thursday, pour un prix de rachat total de EUR 490.240,75 (quatre cent quatre-vingt-dix mille deux cent quarante euros et soixante-quinze centimes) (le Prix de Rachat), équivalant à la Valeur Intrinsèque totale.

SOS, représenté comme indiqué ci-dessous, reconnaît, concernant les Parts Sociales Rachetées par la Société, qu'elle n'a pas de droit de rachat sur les parts sociales de classe 1 détenues par elle en connexion avec le rachat des Parts Sociales Rachetées.

Thursday, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare, concernant les Parts Sociales Rachetées par la Société, accepter de racheter les Parts Sociales Rachetées au Prix de Rachat avec effet immédiat.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 5.124.666,74 (cinq millions cent vingt-quatre mille six cent soixante-six euros et soixante-quatorze centimes) représenté par 13.751.524 (treize millions sept cent cinquante-et-un mille cinq cent vingt-quatre) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), lesdites Parts Sociales de Classe A étant elles-mêmes subdivisées en deux sous-classes composées de 3.620.280 (trois millions six cent vingt mille deux cent quatre-vingt) parts sociales de sous-classe 1 (les Parts Sociales de Classe A1) et 10.131.244 (dix millions cent trente-et-un mille deux cent quarante-quatre) parts sociales de sous-classe 2 (les Parts Sociales de Classe A2), 7.384.617 (sept millions trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent dix-sept) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H), lesdites Parts Sociales de Classe H étant elles-mêmes subdivisées en deux sous-classes composées de 2.510.768 (deux millions cinq cent dix mille sept cent soixante-huit) parts sociales de sous-classe 1 (les Parts Sociales de Classe H1) et 4.873.849 (quatre millions huit cent soixante-treize mille huit cent quarante-neuf) parts sociales sous-classe 2 (les Parts Sociales de Classe H2), 297.219.847 (deux cent quatre-vingt-dix-sept millions deux cent dix-neuf mille huit cent quarante-sept) parts sociales de classe (les Parts Sociales de classe ), elles-mêmes étant subdivisées en deux

sous-classes composées de 102.285.711 (cent deux millions deux cent quatre-vingt-cinq mille sept cent onze) parts sociales de sous-classe 1 (les Parts Sociales de classe 1) et en 194.934.136 (cent quatre-vingt-quatorze millions neuf cent trente-quatre mille cent trente-six) parts sociales de sous-classe 2 (les Parts Sociales de classe 2), 14.240.589 (quatorze millions deux cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de classe 1 (les Parts Sociales de Classe 1), 32.000.056 (trente-deux millions cinquante-six) parts sociales de classe 2 (les Parts Sociales de Classe 2), 57.661.932 (cinquante-sept millions six cent soixante-et-un mille neuf cent trente-deux) parts sociales de classe 3 (les Parts Sociales de Classe 3), et 90.208.209 (quatre-vingt-dix millions deux cent huit mille deux cent neuf) parts sociales de classe ASA (les Parts Sociales de Classe ASA), elles-mêmes subdivisées en deux sous-classes composées de 14.910.684 (quatorze millions neuf cent dix mille six cent quatre-vingt-quatre) parts sociales de sous-classe ASA1 (les Parts Sociales de Classe ASA1), et 75.297.525 (soixante-quinze millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent vingt-cinq) parts sociales de sous-classe ASA2 (les Parts Sociales de Classe ASA2, et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de classe , Parts Sociales de Classe 1, Parts Sociales de Classe 2, et les Parts Sociales de Classe 3, les Parts Sociales, chacune individuellement une Part Sociale), ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro).»

#### Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et d'accorder pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société afin de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription du rachat et de l'annulation des Parts Sociales Rachetées dans le registre de parts sociales de la Société, et de procéder pour le compte de la Société à toutes les formalités y relatives (y inclus, afin d'éviter tout doute, l'enregistrement et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des Associés, le mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentaire l'original du présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juin 2014. Relation: EAC/2014/8775. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014091615/261.

(140108224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

---

#### **KFH Luxembourg Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.615.

Les comptes annuels de la société KFH Luxembourg Holding I S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014084713/10.

(140100040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

#### **Benvolio Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1218 Luxembourg, 33, rue Baudouin.

R.C.S. Luxembourg B 134.889.

#### EXTRAIT

Les comptes annuels du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014085201/14.

(140101567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2014.

---

**SOSTNT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 5.124.666,74.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.732.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty fourth day of June, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of SOSTNT Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 124732 (the Company). The Company was incorporated on 9 February 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No 769 of 3 May 2007. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 20 June 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared

1. SOS Holding, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 89 Nexus Bay, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands (SOS Holding),

hereby represented by Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. Thursday Holding, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 89 Nexus Bay, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Cayman Islands (Thursday Holding),

hereby represented by Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Thursday Holding and SOS Holding are together referred to as the Shareholders.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Shareholders as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. The Shareholders hold all the 13,751,524 (thirteen million seven hundred and fifty-one thousand five hundred and twenty-four) shares of class A, 7,384,617 (seven million three hundred and eighty-four thousand six hundred and seventeen) shares of class H, 14,240,589 (fourteen million two hundred forty thousand five hundred eighty-nine) shares of class 1, 32,000,056 (thirty-two million fifty-six) shares of class 2, 57,661,932 (fifty-seven million six hundred and sixty-one thousand nine hundred and thirty-two) shares of class 3, 297,219,847 (two hundred ninety-seven million two hundred nineteen thousand eight hundred forty-seven) shares of class and 90,208,209 (ninety million two hundred and eight thousand two hundred and nine) shares of class ASA, with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each in the share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Creation of shares of class RT, each share having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent);

3. Amendment to articles 5 and 18 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the resolutions adopted under items 2. above;

4. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of EUR 500,000 (five hundred thousand Euros), by way of creation and issue of 50,000,000 (fifty million) class RT shares, each share having a par value of EUR 0.01 (one Euro cent);

5. Subscription and payment to the share capital increase specified under item 4. above by Thursday Holding by way of a contribution in kind of a receivable owed by the Company to Thursday Holding, each share having a subscription price of EUR 0.01 (one Euro cent);

6. Subsequent amendment to article 4 of the Articles in order to reflect the share capital increase specified under items 4. and 5. above;

7. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

8. Miscellaneous.

The Meeting takes the following resolutions:



*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to create shares of class RT in the share capital of the Company (the Class RT Shares), each share having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent), with the terms of the Class RT Shares as set out in articles 5 and 18 of the Articles as amended in the third resolution below.

*Third resolution*

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles which shall henceforth read as follows:

**" Art. 5. Profit sharing.**

5.1 In respect of each class of Shares, there shall be established in the accounting records of the Company a separate account of assets and liabilities (respectively the Class A Account in respect to holders of Class A Shares, the Class H Account in respect of holders of Class H Shares, and the Class Account in respect of holders of Class Shares, the Class 1 Account in respect to holders of Class 1 Shares, the Class 2 Account in respect to holders of Class 2 Shares, the Class 3 Account in respect to holders of Class 3 Shares, the Class ASA Account in respect to holders of Class ASA Shares, the Class RT Account in respect to holders of Class RT Shares and collectively, the Accounts).

In respect of each sub-class of Shares, there shall be established in the accounting records of the Company a separate sub-account of assets and liabilities within the relevant Account (respectively the Class A1 Sub-Account in respect to holders of Class A1 Shares, the Class A2 Sub-Account in respect to holders of Class A2 Shares, the Class H1 Sub-Account in respect of holders of Class H1 Shares, the Class H2 Sub-Account in respect of holders of Class H2 Shares, the Class 1 Sub-Account in respect of holders of Class 1 Shares and the Class 2 Sub-Account in respect of holders of Class 2 Shares, the Class ASA1 Sub-Account in respect of holders of Class ASA1 Shares and the Class ASA2 Sub-Account in respect of holders of Class ASA2 Shares and collectively, the Sub-Accounts).

5.2 Any capital contribution, either as nominal share capital, or as share premium (if any), made to the Company by or on behalf of the holders of the different classes of Shares or received from the issue of a certain class of Shares as well as the related assets and liabilities shall be allocated exclusively to the corresponding Accounts, and Sub-Accounts if applicable.

The related assets of any of the Accounts, and Sub-Accounts if applicable, shall include, without limitation, the investments and other assets acquired using the proceeds credited to any such Accounts, and Sub-Accounts if applicable, and all assets deriving directly or indirectly from such acquisition, all dividends and other income received in respect of any such investment or other asset, and all proceeds of the sale or other disposal of any such investment or other asset.

The related liabilities of any of the Accounts, and Sub-Accounts if applicable, shall include, without limitation, the liabilities, expenses or costs (including general expenses) which are caused by or relates to (a) any assets of a particular Account, and Sub-Account if applicable, including any investment or (b) any action taken in connection with an asset of a particular Account, and Sub-Account if applicable.

5.3 If any asset, liability, expense or cost of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Account, and Sub-Account if applicable, such asset or liability shall be allocated to all the Accounts, and Sub-Accounts if applicable, pro rata to the aggregate Intrinsic Values (as defined below) of the respective Accounts and Sub-Accounts relative to each other or in such other manner as determined by the Board of Managers (as defined below) acting reasonably and in good faith.

5.4 For the purpose of determining the economic rights (including dividend distribution and liquidation rights) attaching to each class of Shares or each sub-class of Shares, the holders of each separate class of Shares or sub-class of Shares, as the case may be, shall be considered to be entitled exclusively to the counter-value of the investments allocated to the corresponding Account or Sub-Account, as the case may be, including all changes in values to the investments made and all proceeds from those investments (including liquidity). The terms of these articles of association, including articles 7, 18 and 20, shall be construed in accordance with the provisions set out in this article 5.4.

Upon the liquidation of the Company, the holders of Class A1 Shares, the holders of Class A2 Shares, the holders of Class H1 Shares, the holders of Class H2 Shares, the holders of Class 1 Shares, the holders of Class 2 Shares, the holders of Class 3 Shares, the holders of Class ASA1 Shares, the holders of Class ASA2 Shares and the holders of Class RT Shares are entitled to the proceeds resulting from the liquidation of the assets held by the Company respectively in the Class A1 Sub-Account, the Class A2 Sub-Account, the Class H1 Sub-Account, the Class H2 Sub-Account, the Class 1 Sub-Account, the Class 2 Sub-Account, the Class 1 Account, the Class 2 Account, the Class 3 Account, the Class ASA1 Sub-Account, the Class ASA2 Sub-Account and the Class RT Account as provided for in article 20 hereof."

The Meeting further resolves to amend article 18 of the Articles which shall henceforth read as follows:

**" Art. 18. Appropriation of profits - Reserves.**

18.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Managers represents the net profit.

18.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

18.3 Distributions of the balance of the net profit can only be made to the holders of Class A1 Shares, the holders of Class A2 Shares, the holders of Class H1 Shares, the holders of Class H2 Shares, the holders of Class 1 Shares, the holders of Class 2 Shares, the holders of Class 3 Shares, the holders of Class ASA1 Shares, the holders of Class ASA2 Shares and the holders of Class RT Shares proportionally to the net profits shown respectively in the Class A1 Sub-Account, the Class A2 Sub-Account, the Class H1 Sub-Account, the Class H2 Sub-Account, the Class 1 Sub-Account, the Class 2 Sub-Account, the Class 1 Account, the Class 2 Account, the Class 3 Account, the Class ASA1 Sub-Account, the Class ASA2 Sub-Account, and the Class RT Account at the time of the distribution.

18.4 Distributions of share premium shall be made by general meeting of the shareholder(s). The holders of Class A1 Shares, the holders of Class A2 Shares, the holders of Class H1 Shares, the holders of Class H2 Shares, the holders of Class 1 Shares, the holders of Class 2 Shares, the holders of Class 3 Shares, the holders of Class ASA1 Shares, the holders of Class ASA2 Shares and the holders of Class RT Shares shall be entitled to receive distributions of share premium only up to the amount of share premium allocated to the Class A1 Sub-Account, the Class A2 Sub-Account, the Class H1 Sub-Account, the Class H2 Sub-Account, the Class 1 Sub-Account, the Class 2 Sub-Account, the Class 1 Account, the Class 2 Account, the Class 3 Account, the Class ASA1 Sub-Account, the Class ASA2 Sub-Account or the Class RT Account, as applicable.

18.5 The general meeting of the shareholder(s) may distribute one or more interim dividends. Interim dividend distributions can only be made to the holders of Class A1 Shares, the holders of Class A2 Shares, the holders of Class H1 Shares, the holders of Class H2 Shares, the holders of Class 1 Shares, the holders of Class 2 Shares, the holders of Class 3 Shares, the holders of Class ASA1 Shares, the holders of Class ASA2 Shares and the holders of Class RT Shares proportionally to the net profits shown respectively in the Class A1 Sub-Account, the Class A2 Sub-Account, the Class H1 Sub-Account, the Class H2 Sub-Account, the Class 1 Sub-Account, the Class 2 Sub-Account, the Class 1 Account, the Class 2 Account, the Class 3 Account, the Class ASA1 Sub-Account, the Class ASA2 Sub-Account, or the Class RT Account at the time of the distribution."

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 500.000 (five hundred thousand Euros) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 5,124,666.74 (five million one hundred twenty-four thousand six hundred sixty-six Euro and seventy-four Euro cent) to EUR 5,624,666.74 (five million six hundred twenty-four thousand six hundred sixty-six Euro and seventy-four Euro cent) by way of the creation and issuance of 50,000,000 (fifty million) Class RT Shares in the share capital of the Company having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each.

*Fifth resolution*

The Meeting approves and accepts the following subscription and payment of the 50,000,000 (fifty million) newly issued shares of the Company as follows:

*Subscription - Payment*

Thursday Holding, represented as stated above, declares:

(i) to subscribe to all the 50,000,000 (fifty million) new Class RT Shares of the Company having a par value of EUR 0.01 each (one Euro cent) and a subscription price of EUR 0.01 (one Euro cent) each; and

(ii) to fully pay them up by way of a contribution in kind consisting of the receivable in an amount of EUR 500,000 (five hundred thousand Euros) (the Thursday Receivable) it has against the Company.

Such contribution in kind in an amount EUR 500,000 (five hundred thousand Euros) (the Thursday Contribution) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the Thursday Receivable contributed to the Company is supported by (i) a certificate issued on 24 June 2014 on behalf of the board of managers of the Company as well as (ii) a certificate issued on 24 June 2014 by an authorized signatory of Thursday Holding stating that, inter alia, (a) the Thursday Receivable is certain, liquid and immediately payable, (b) the Thursday Receivable is worth at least EUR 500,000 (five hundred thousand Euros), and (c) the entire value of the Thursday Receivable shall be allocated to the subscription and payment of the new shares to be issued by the Company.

The Thursday Receivable is forthwith at the free disposal of the Company.

All the certificates referred to above shall be referred to as the Certificates.

The Certificates, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

As a result of the above, the Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is from now on composed, and held by the Shareholders, as follows:

CLASS AND NUMBER OF SHARES HELD BY THE SHAREHOLDERS	SHAREHOLDERS	
	SOS Holding	Thursday Holding
Class A Class A1 .....	3,620,280	
Class A Class A2 .....		10,131,244
Class H Class H1 .....	2,510,768	
Class H Class H2 .....		4,873,849
Class Class 1 .....	102,285,711	
Class Class 2 .....		194,934,136
Class 1 .....	14,240,589	
Class 2 .....		32,000,056
Class 3 .....		57,661,932
Class ASA1 .....	14,910,684	
Class ASA2 .....		75,297,525
Class RT .....		50,000,000
TOTAL .....	137,568,032	425,327,498

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 4. Share capital.** The Company’s subscribed share capital is fixed at EUR 5,624,666.74 (five million six hundred twenty-four thousand six hundred sixty-six Euro and seventy-four Euro cent) represented by 13,751,524 (thirteen million seven hundred and fifty-one thousand five hundred and twenty-four shares of class A (the Class A Shares), with such Class A Shares being further sub-divided into two additional sub-classes consisting of 3,620,280 (three million six hundred and twenty thousand two hundred and eighty) shares of sub-class 1 (Class A1 Shares) and 10,131,244 (ten million one hundred thirty-one thousand two hundred forty-four) shares of subclass 2 (Class A2 Shares), 7,384,617 (seven million three hundred eighty-four thousand six hundred seventeen) shares of class H (the Class H Shares), with such Class H Shares being further sub-divided into two additional sub-classes consisting of 2,510,768 (two million five hundred ten thousand seven hundred sixty-eight) shares of sub-class 1 (the Class H1 Shares) and 4,873,849 (four million eight hundred seventy-three thousand eight hundred forty-nine) shares of sub-class 2 (the Class H2 Shares), 297,219,847 (two hundred ninety-seven million two hundred nineteen thousand eight hundred forty-seven) shares of class (the Class Shares), with such Class Shares being further sub-divided into two additional sub-classes consisting of 102,285,711 (one hundred and two million two hundred and eighty-five thousand seven hundred and eleven) shares of sub-class 1 (the Class 1 Shares) and 194,934,136 (one hundred ninety-four million nine hundred thirty-four thousand one hundred thirty-six) shares of sub-class 2 (the Class 2 Shares), 14,240,589 (fourteen million two hundred forty thousand five hundred eighty-nine) shares of class 1 (the Class 1 Shares), 32,000,056 (thirty-two million fifty-six) shares of class 2 (the Class 2 Shares), 57,661,932 (fifty-seven million six hundred sixty-one thousand nine hundred thirty-two) shares of class 3 (the Class 3 Shares), 90,208,209 (ninety million two hundred and eighth thousand two hundred and nine) shares of class ASA (the Class ASA Shares) being further sub-divided into two additional sub-classes consisting of 14,910,684 (fourteen million nine hundred and ten thousand six hundred and eighty-four) shares of sub-class ASA1 (the Class ASA1 Shares) and 75,297,525 (seventy-five million two hundred and ninety-seven thousand five hundred and twenty-five) shares of sub-class ASA2 (the Class ASA2 Shares), and 50,000,000 (fifty million) shares of class RT (the Class RT Shares) and together with the Class A Shares, the Class H Shares, the Class Shares, the Class 1 Shares, the Class 2 Shares, the Class 3 Shares and the Class ASA Shares, the Shares, and each individually a Share), each Share having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent).”

*Seventh resolution*

The Meeting resolves to authorise and empower any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares of the Company as per the fifth resolution above, in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

*Estimates of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de juin, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SOSTNT Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124732 (la Société). La Société a été constituée le 9 février 2007 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - No 769 du 3 mai 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois en date du 20 juin 2014 en vertu d'un acte du notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu

(1) SOS Holding, une société de droit des Iles Caymans, ayant son siège social au 89, Nexus Bay, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Iles Caymans (SOS Holding),

(2) ci-après représenté par Sophie HENRYON, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé; et

(3) Thursday Holding, une société de droit des Iles Caymans, ayant son siège social au 89, Nexus Bay, Camana Bay, Grand Cayman KY1-9007, Iles Caymans (Thursday Holding),

ci-après représenté par Sophie HENRYON, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé

SOS Holding et Thursday Holding sont collectivement désignées comme les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés ainsi que par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent l'intégralité des 13.751.524 (treize millions sept cent cinquante-et-un mille cinq cent vingt-quatre) parts sociales de classe A, 7.384.617 (sept millions trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent dix-sept) parts sociales de classe H, 14.240.589 (quatorze millions deux cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de classe 1, 32.000.056 (trente-deux millions cinquante-six) parts sociales de classe 2, 57.661.932 (cinquante-sept millions six cent soixante-et-un mille neuf cent trente-deux) parts sociales de classe 3, 297.219.847 (deux cent quatre-vingt-dix-sept millions deux cent dix-neuf mille huit cent quarante-sept) parts sociales de classe , et 90.208.209 (quatre-vingt-dix millions deux cent huit mille deux cent neuf) parts sociales de classe ASA, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Création de parts sociales de classe RT, ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro);
3. Modification des articles 5 et 18 des statuts de la Société (les Statuts), afin d'y refléter les résolutions adoptées au point 2. ci-dessus;
4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 500.000 (cinq cent mille Euros), par la création et l'émission de 50.000.000 (cinquante millions) parts sociales de classe RT, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune;
5. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 4. ci-dessus par Thursday Holding au moyen d'apports en nature de créances que les Associés détiennent envers la Société, chaque part sociale ayant une valeur de souscription de 0,01 EUR (un centime d'euro);
6. Modification consécutive de l'article 4 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital social mentionnée aux points 4. et 5. ci-dessus;
7. Modification du registre de parts sociales de la Société afin de refléter les modifications susmentionnées et pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société de procéder sous sa seule signature et pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises de la Société dans le registre de parts sociales de la Société; et
8. Divers.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés à la présente Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de créer de parts sociales de classe RT dans le capital social de la Société (les Parts Sociales de Classe RT), ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro), les dispositions applicables aux Parts Sociales de Classe RT stipulées dans les articles 5 et 18 des Statuts tels que modifiés étant reprises dans la troisième résolution ci-dessous.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts, de façon à lui faire adopter la teneur suivante:

« **Art. 5. Distribution des bénéfices.**

5.1 Un compte distinct des actifs et passifs devra être établi dans les livres comptables de la Société pour chaque classe de Parts Sociales (respectivement le Compte de Classe A pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe A, le Compte de Classe H pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe H, le Compte de Classe pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe , le Compte de Classe 1 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe 1, le Compte de Classe 2 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe 2, le Compte de Classe 3 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe 3, le Compte de Classe ASA pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe ASA, le Compte de Classe RT pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe RT et collectivement, les Comptes).

Pour chaque sous-classe de Parts Sociales, il sera établi dans les comptes de la Société un sous-compte dédié spécifiquement aux actifs et passifs du Compte concerné (respectivement, le Sous-Compte de Classe A1 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe A1, le Sous-Compte de Classe A2 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe A2, le Sous-Compte de Classe H1 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe H1, le Sous-Compte de Classe H2 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe H2, le Sous-Compte de Classe 1 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe 1, le Sous-Compte de Classe 2 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe 2, le Sous-Compte de Classe ASA1 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe ASA1 et le Sous-Compte de Classe ASA2 pour les détenteurs de Parts Sociales de Classe ASA2 collectivement les Sous-Comptes).

5.2 Tout apport de capital, qu'il s'agisse de capital social nominal ou de prime d'émission (le cas échéant) apporté à la Société par ou au nom des détenteurs des différentes classes de Parts Sociales ou reçu consécutivement à l'émission d'une certaine classe de Parts Sociales ainsi que les actifs et passifs en découlant doivent être affectés exclusivement aux Comptes et Sous-Comptes (le cas échéant) correspondants.

Les actifs liés à chacun des Comptes et Sous-Comptes (le cas échéant) devront inclure, sans restriction, les investissements et autres actifs acquis via le produit crédité sur chacun de ces Comptes et Sous-Comptes, le cas échéant, et tous les actifs découlant directement ou indirectement de cette acquisition, tous les dividendes et tout autre revenu reçu en rapport avec cet investissement ou tout autre actif, et tous les produits de la vente ou autre aliénation de cet investissement ou autre actif.

Les passifs liés à chacun des Comptes et Sous-Comptes, le cas échéant, devront inclure, sans restriction, les dettes, dépenses ou frais (y compris les frais généraux) résultant de ou liés à (a) tout actif d'un Compte ou Sous-Compte (le cas échéant) particulier, y compris tout investissement ou (b) toute action prise en rapport avec un actif d'un Compte ou Sous-Compte (le cas échéant) particulier.

5.3 Si tout actif, passif, dépense ou frais de la Société ne peut être considéré comme pouvant être imputé à un Compte ou Sous-Compte (le cas échéant) particulier, ledit actif ou passif devra être affecté à tous les Comptes et Sous-Compte (le cas échéant) proportionnellement aux Valeurs Intrinsèques cumulées (telles que définies ci-dessous) des Comptes et Sous-Compte respectifs liés l'un à l'autre ou d'une autre manière déterminée par le Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous) agissant raisonnablement et en toute bonne foi.

5.4 Afin de déterminer les droits économiques (y compris les droits attachés à la distribution des dividendes et à la liquidation) liés à chaque classe de Parts Sociales ou à chaque Sous-Classe, les détenteurs de chaque classe ou sous-classe (le cas échéant) distincte de Parts Sociales doivent être considérés comme ayant droit exclusivement à la contre-valeur des investissements affectés au Compte ou Sous-Compte (le cas échéant) correspondant, y compris tous les changements apportés aux valeurs des investissements effectués et tous les produits résultant de ces investissements (y compris les liquidités). Les termes des présents statuts, y compris les articles 7, 18 et 20 doivent être interprétés en accord avec les dispositions du présent article 5.4.

Lors de la liquidation de la Société, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A1, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A2, les détenteurs de Parts Sociales de Classe H1, les détenteurs de Parts Sociales de Classe H2, les détenteurs de Parts Sociales de Classe 1, les détenteurs de Parts Sociales de Classe 2, les détenteurs de Parts Sociales de Classe 1, les détenteurs de Parts Sociales de Classe 2, les détenteurs de Parts Sociales de Classe 3, les détenteurs des Parts Sociales

de Classe ASA1, les détenteurs de Parts Sociales de Classe ASA2 et les détenteurs de Parts Sociales de Classe RT ont droit aux produits résultant de la liquidation des actifs détenus par la Société respectivement au niveau du Sous-Compte Classe A1, du Sous-Compte de Classe A2, du Sous-Compte de Classe H1, du Sous-Compte de Classe H2, du Sous-Compte Classe 1, du Sous-Compte de Classe 2, du Compte de Classe 1, du Compte de Classe 2, du Compte de Classe 3, du Sous-Compte de Classe ASA1, le Sous-Compte de Classe ASA2 et le Compte de Classe RT conformément à l'article 20 des Statuts.»

L'Assemblée décide par ailleurs de modifier l'article 18 des Statuts, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 18. Distribution des bénéfices - Réserves.**

18.1 Le solde créditeur sur le compte de pertes et profits, après déduction des dépenses d'ordre général, charges sociales, défalcons et provisions pour éventualités passées et futures telles que déterminées par le Conseil de Gérance, représente le bénéfice net.

18.2 Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

18.3 Les distributions du solde du bénéfice net peuvent uniquement être faites au profit des détenteurs de Parts Sociales de Classe A1, des détenteurs de Parts Sociales de Classe A2, des détenteurs de Parts Sociales de Classe H1, des détenteurs de Parts Sociales de Classe H2, des détenteurs de Parts Sociales de Classe 1, des détenteurs de Parts Sociales de Classe 2, des détenteurs de Parts Sociales de Classe 1, des détenteurs de Parts Sociales de Classe 2, des détenteurs de Parts Sociales de Classe 3, des détenteurs de Parts Sociales de Classe ASA1 et des détenteurs de Parts Sociales de Classe ASA2 proportionnellement aux bénéfices nets indiqués respectivement sur le Sous-Compte de Classe A1, le Sous-Compte de Classe A2, le Sous-Compte de Classe H1, le Sous-Compte de Classe H2, le Sous-Compte de Classe 1, le Sous-Compte de Classe 2, le Compte de Classe 1, le Compte de Classe 2, le Compte de Classe 3 le Sous-Compte de Classe ASA1, le Sous-Compte de Classe ASA2 et le Compte de Classe RT au moment de la distribution.

18.4 Les distributions de la prime d'émission seront effectuées par les assemblées générales des associés.

Les détenteurs de Parts Sociales de Classe A1, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A2, les détenteurs de Parts Sociales de Classe H1, les détenteurs de Parts Sociales de Classe H2, les détenteurs de Parts Sociales de Classe 1, les détenteurs de Parts Sociales de Classe 2, les détenteurs de Parts Sociales de Classe 1, les détenteurs de Parts Sociales de Classe 2 et les détenteurs de Parts Sociales de Classe 3 auront droit à des distributions de primes d'émission uniquement pour un montant s'élevant au maximum à la prime d'émission attribuée au Sous-Compte de Classe A1, au Sous-Compte de Classe A2, au Sous-Compte de Classe H1, au Sous-Compte de Classe H2, au Sous-Compte de Classe 1, au Sous-Compte de Classe 2, au Compte de Classe 1, au Compte de Classe 2 au Compte de Classe 3, le Sous-Compte de Classe ASA, le Sous-Compte de Classe ASA2 et le Compte de Classe RT tel qu'applicable.

18.5 L'assemblée générale des associés peut distribuer un ou plusieurs dividendes intérimaires. Les distributions de dividendes intérimaires peuvent uniquement être effectuées au profit des détenteurs de Parts Sociales de Classe A1, détenteurs de Parts Sociales de Classe A2, détenteurs de Parts Sociales de Classe H1, détenteurs de Parts Sociales de Classe H2, détenteurs de Parts Sociales de Classe 1, détenteurs de Parts Sociales de Classe 2, détenteurs de Parts Sociales de Classe 1, détenteurs de Parts Sociales de Classe 2 et aux détenteurs de Parts Sociales de Classe 3, les détenteurs de Parts Sociales de Classe ASA1 et les détenteurs de Parts Sociales de Classe ASA2 proportionnellement aux bénéfices nets figurant respectivement sur les Sous-Compte de Classe A1, Sous-Compte de Classe A2, Sous-Compte de Classe H1, Sous-Compte de Classe H2, Sous-Compte de Classe 1, Sous-Compte de Classe 2, Compte de Classe 1, Compte de Classe 2, Compte de Classe 3, le Sous-Compte de Classe ASA1, le Sous-Compte de Classe ASA2 ou le Compte de Classe RT au moment de la distribution.»

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 500.000 (cinq cent mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 5.124.666,74 (cinq millions cent vingt-quatre mille six cent soixante-six Euros et soixante-quatorze centimes) à un montant de EUR 5.624.666,74 (cinq millions six cent vingt-quatre mille six cent soixante-six Euros et soixante-quatorze centimes), par la création et de l'émission de 50.000.000 (cinquante millions) Parts Sociales de Classe RT dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune.

*Troisième résolution*

L'Assemblée approuve et accepte la souscription et la libération des 50.000.000 (cinquante millions) parts sociales nouvellement émises de la Société selon les modalités suivantes:

*Souscription - Paiement*

Thursday Holding, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare:

i. Souscrire à l'intégralité des 50.000.000 (cinquante millions) Parts Sociales de Classe RT nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR chacune (un centime d'euro) et un prix de souscription de 0,01 EUR chacune (un centime d'euro) chacune; et

ii. Les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature consistant en une créance s'élevant à un montant de EUR 500.000 (cinq cent mille Euros) (la Créance Thursday) dont dispose Thursday Holding envers la Société.

Ledit apport en nature d'un montant de EUR 500.000 (cinq cent mille Euros) (l'Apport Thursday) est à allouer au compte de capital social nominal de la Société.

Le montant de la Créance Thursday est attesté par (i) un certificat émis le 24 juin 2014 au nom du conseil de gérance de la Société ainsi que par (ii) un certificat émis le 24 juin 2014 par un signataire autorisé de Thursday Holding certifiant entre autres (a) que la Créance Thursday est certaine, liquide et immédiatement exigible, (b) que la Créance Thursday s'élève à une valeur minimum de EUR 500.000 (cinq cent mille Euros) et (c) que la valeur totale de la Créance Thursday sera attribuée à la souscription et au paiement des nouvelles parts sociales émises par la Société.

La Créance Thursday est dès lors à la libre disposition de la Société.

Tous les certificats mentionnés ci-dessus seront désignés comme les Certificats.

Lesdits Certificats, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des Associés et le notaire instrumentaire, resteront annexés au présent acte afin d'être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de prendre acte que l'actionnariat de la Société est à présent composé comme suit:

CLASSE ET NOMBRE DE PARTS SOCIALES DETENUES PAR LES ASSOCIES		ASSOCIES	
		SOS Holding	Thursday Holding
Classe A	Classe A1 .....	3.620.280	
	Classe A2 .....		10.131.244
Classe H	Classe H1 .....	2.510.768	
	Classe H2 .....		4.873.849
Classe	Classe 1 .....	102.285.711	
	Classe 2 .....		194.934.136
Classe 1 .....		14.240.589	
Classe 2 .....			32.000.056
Classe 3 .....			57.661.932
Classe ASA1 .....		14.910.684	
Classe ASA2 .....			75.297.525
TOTAL .....		137.568.032	425.327.498

#### Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts afin d'y refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 5.624.666,74 (cinq millions six cent vingt-quatre mille six cent soixante-six Euros et soixante-quatorze centimes d'euro), représenté par 13.751.524 (treize millions sept cent cinquante-et-un mille cinq cent vingt-quatre) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A), lesdites Parts Sociales de Classe A étant elles-mêmes subdivisées en deux sous-classes composées de 5.440.000 (cinq millions quatre cent quarante mille) parts sociales de sous-classe 1 (les Parts Sociales de Classe A1) et 10.131.244 (dix millions cent trente-et-un mille deux cent quarante-quatre) parts sociales de sous-classe 2 (les Parts Sociales de Classe A2), 7.384.617 (sept millions trois cent quatre-vingt-quatre mille six cent dix-sept) parts sociales de classe H (les Parts Sociales de Classe H), lesdites Parts Sociales de Classe H étant elles-mêmes subdivisées en deux sous-classes composées de 2.510.768 (deux millions cinq cent dix mille sept cent soixante-huit) parts sociales de sous-classe 1 (les Parts Sociales de Classe H1) et 4.873.849 (quatre millions huit cent soixante-treize mille huit cent quarante-neuf) parts sociales sous-classe 2 (les Parts Sociales de Classe H2), 297.219.847 (deux cent quatre-vingt-dix-sept millions deux cent dix-neuf mille huit cent quarante-sept) parts sociales de Classe (les Parts Sociales de Classe ), lesdites Parts Sociales de Classe étant elles-mêmes subdivisées en deux sous-classes composées de 102.285.711 (cent deux millions deux cent quatre-vingt-cinq mille sept cent onze) parts sociales de sous-classe 1 et 194.934.136 (cent quatre-vingt-quatorze millions neuf cent trente-quatre mille cent trente-six) parts sociales de sous-classe 2, 14.240.589 (quatorze millions deux cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-neuf) parts sociales de classe 1 (les Parts Sociales de Classe 1), 32.000.056 (trente-deux millions cinquante-six) parts sociales de classe 2 (les Parts Sociales de Classe 2) et 57.661.932 (cinquante-sept millions six cent soixante-et-un mille neuf cent trente-deux) parts sociales de classe 3 (les Parts Sociales de Classe 3), 90.208.209 (quatre-vingt-dix millions deux cent huit mille deux cent neuf) parts sociales de Classe ASA1 (les Parts Sociales de Classe ASA1), 75.297.525 (soixante-quinze millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent vingt-cinq) parts sociales de classe ASA2 (les Parts sociales de Classe ASA2, et 50.000.000 (cinquante millions) parts sociales de classe RT (les Parts Sociales de Classe RT) et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe , Parts Sociales de Classe 1 et Parts Sociales de Classe 2, les Parts Sociales de Classe 3, les Parts Sociales de Classe ASA1 et les

Parts Sociales de Classe ASA2, les Parts Sociales, chacune individuellement une Part Sociale), ayant chacune une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro).»

*Septième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises de la Société conformément à la cinquième résolution ci-dessus, dans le registre de parts sociales de la Société, et de procéder pour le compte de la Société à toutes les formalités y relatives (y inclus, afin d'éviter tout doute, l'enregistrement et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à une valeur approximative de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, le mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentaire l'original du présent acte.

Signé: Henryon, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juin 2014. Relation: EAC/2014/8780. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014091616/479.

(140108224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2014.

---

**Hunaudières Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 775.000,00.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2014.

Eric Michiels

*Gérant unique*

Référence de publication: 2014084629/12.

(140100553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---

**Pynchon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 166.364.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société du 26 mai 2014*

*Première résolution*

Renouvellement de Monsieur Marc Augier en tant que Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de Monsieur Marc AUGIER comme Président du Conseil d'Administration. Monsieur Marc AUGIER accepte ce mandat pendant la durée de son mandat d'administrateur qui vient à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2014.

PYNCHON S.A.

Référence de publication: 2014084866/16.

(140100441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2014.

---